

LE CYCLE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

LA DURÉE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

› **Le démantèlement intégral** : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.

› **Le repowering** : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du Préfet.

Source : Legifrance

TOUT SAVOIR SUR LE DÉMANTÈLEMENT

Les règles du démantèlement sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- › **L'enlèvement** des installations de production (éoliennes) ;
- › **Le retrait** des installations électriques (câbles et postes) ;
- › **L'excavation totale** des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- › **La remise en état** du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- › **La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination** des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Combien coûte le démantèlement ?

Le coût du démantèlement est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement évalué en fonction du contexte économique français. **Il prévoit la provision de :**

- › **50 000 € / éolienne** d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW
 - › **+ 25 000 € additionnels** par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.
- Exemple :** pour 4 machines de 3,6 MW, le coût du démantèlement serait de 360 000 €.



ZOOM SUR LE RECYCLAGE



Environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle.

La composition d'une éolienne :

- › **90%** d'acier et de béton,
 - › **7%** de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales),
 - › **3%** de cuivre et d'aluminium.
- › **L'acier, le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%.**
- › **Les pales sont plus difficiles à recycler.** Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE FAILLITE DU DÉVELOPPEUR ?

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garantie et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.

PROJET ÉOLIEN DE MONTBOISSIER

Depuis début 2024, ENERTRAG étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Montboissier, sur un périmètre d'étude s'inscrivant dans les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables définies par la Municipalité. Après de premiers contacts avec les élus et agriculteurs encourageants, ainsi que la levée de quelques contraintes techniques préalables, nous avons pu acter du lancement de ce projet début 2025. Tandis que les études se lancent cet été, découvrez les premières grandes composantes du projet.

LES CHIFFRES CLÉS



3
ÉOLIENNES



180 M

DE HAUTEUR EN BOUT
DE PALE MAXIMUM



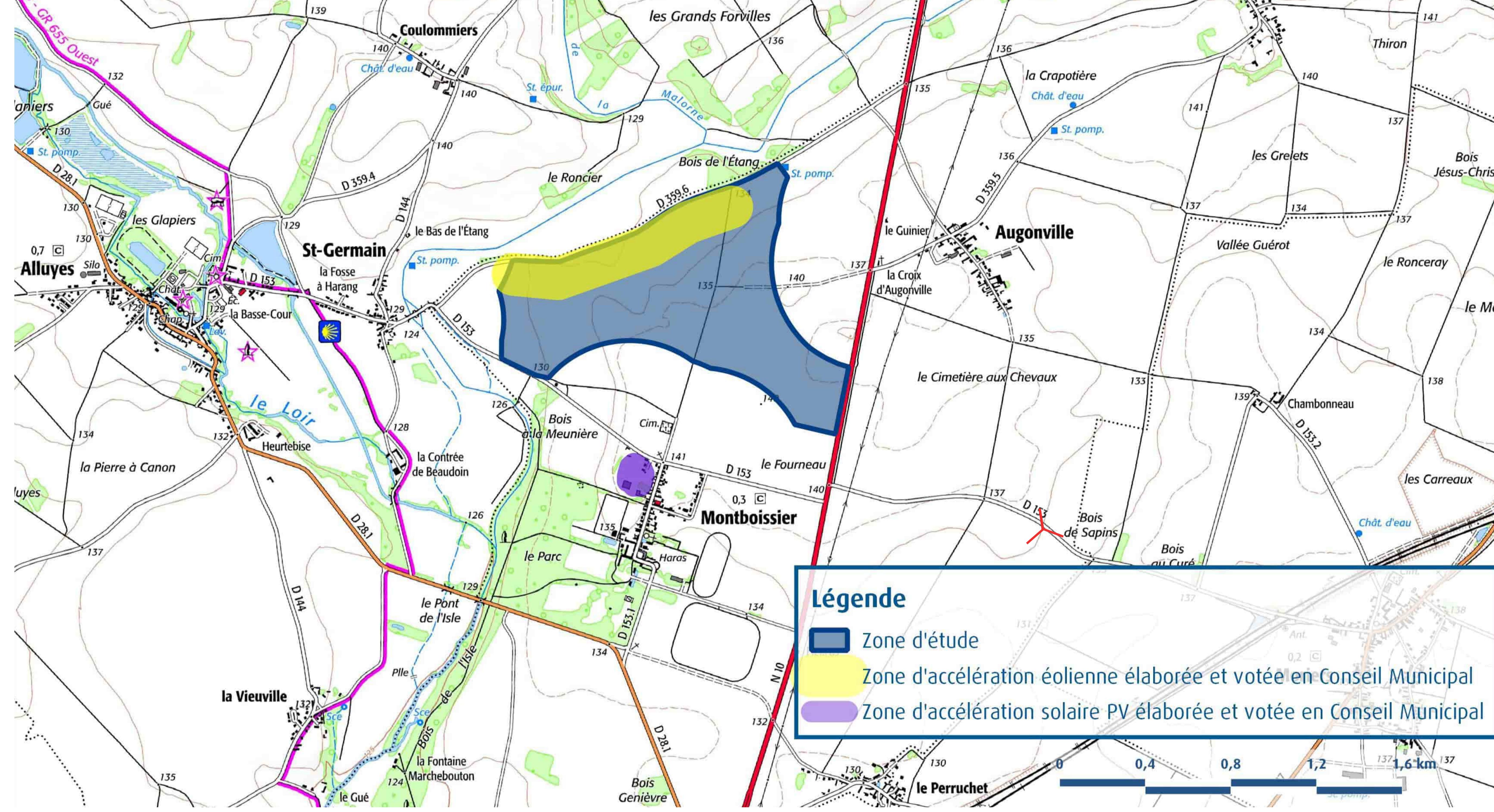
17 000

PERSONNES
ALIMENTÉES
SOIT 33GWH PRODUITES



18 000

TONNES DE
 CO_2 ÉVITÉES



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

2024



2025



2026



2027

premiers contacts
avec les élus et les
agriculteurs, levée
de contraintes
préalables

lancement des
études et de la
démarche de
concertation

réalisation du dossier
d'étude d'impact

dépôt de la demande
d'autorisation
environnementale,
instruction et enquête
publique

ET ENSUITE ?

A l'issue de l'obtention de l'autorisation par le Préfet, s'ouvrira une phase de chantier et de raccordement, suivie de la mise en service du parc. Celui-ci sera exploité directement par ENERTRAG sur une durée de 20 à 30 ans environ !



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet, un seul espace :

WWW.PROJETEOLIEN-MONTBOISSIER.FR

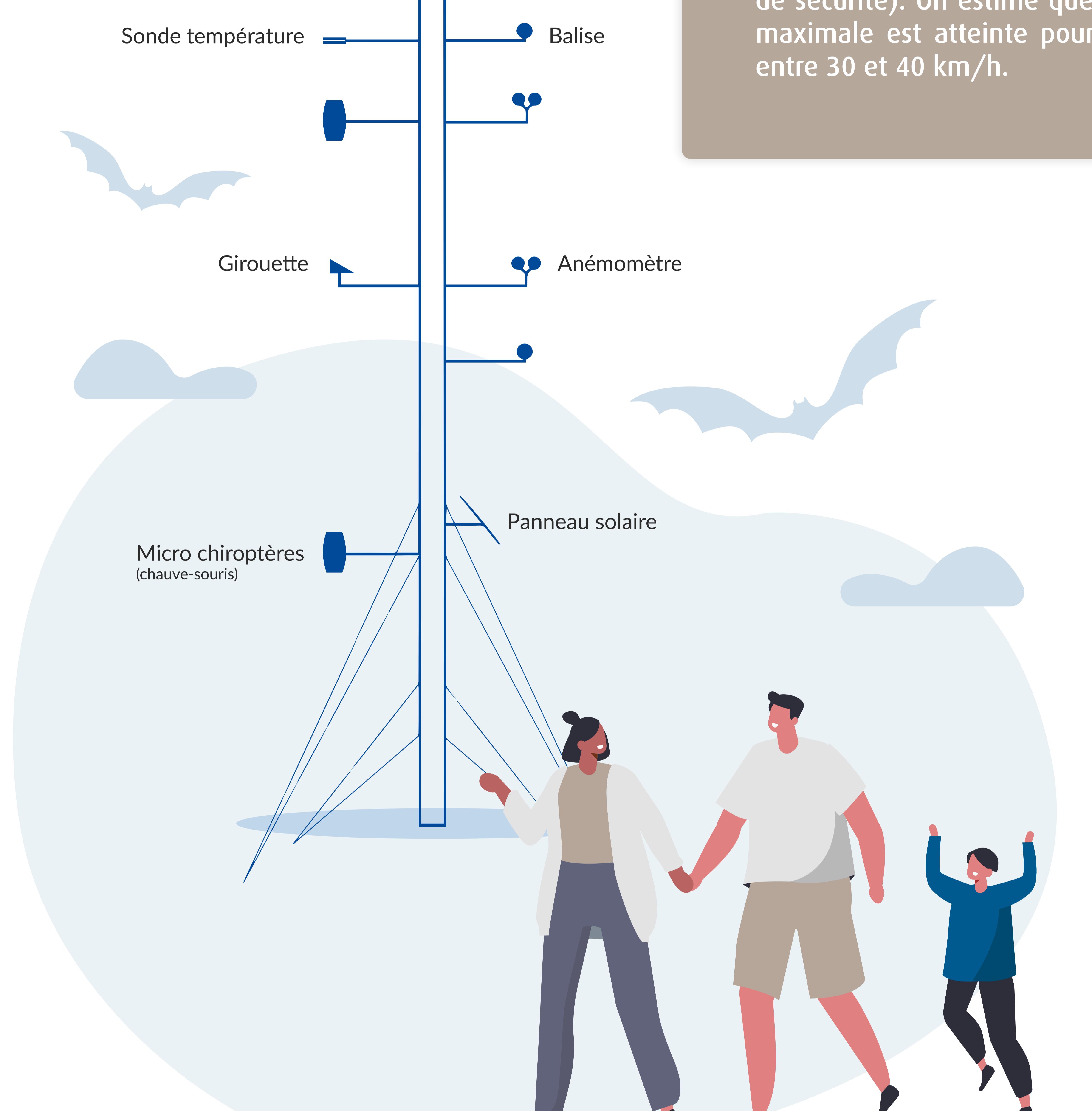
L'ÉTUDE DES VENTS

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, l'étude des vents vise à vérifier si l'installation du parc est pertinente à l'emplacement identifié. Cette étude permet également de déterminer les modèles d'éoliennes les plus adaptés au territoire.

LA MÉTHODOLOGIE

Un mât de mesure a été installé sur la commune, il nous permettra de connaître et d'analyser :

1. La vitesse du vent : grâce à des anémomètres situés à différentes hauteurs
2. La direction du vent : grâce à des girouettes
3. L'activité des chauves-souris : grâce à des micros positionnés sur le mât



LE SAVIEZ-VOUS ?

La France est le premier pays d'Europe en gisement de vent pour l'éolien terrestre et le 2^{ème} (derrière les îles Britanniques) pour l'éolien en mer.

Une éolienne fonctionne avec des vents d'une vitesse comprise entre 10 et 90 km/h (au-delà, elle s'arrête pour des raisons de sécurité). On estime que sa puissance maximale est atteinte pour des vitesses entre 30 et 40 km/h.

L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Une étude d'impact sur l'environnement est requise pour tout projet éolien. Elle est très importante lors de la constitution du dossier d'enquête publique. L'objectif de cette étude est de :

- › Concevoir un projet respectueux de l'environnement, qui prenne en compte les enjeux et les sensibilités du lieu d'implantation,
- › Informer l'autorité administrative compétente qui autorisera les éoliennes en se basant sur ces études,
- › Informer le public et lui permettre de participer à la prise de décision.

LA MÉTHODOLOGIE

L'étude écologique permet de recenser les habitats naturels ainsi que la faune et la flore du territoire, afin de vérifier que l'implantation du projet éolien est compatible avec le milieu naturel et de limiter l'impact du parc sur celui-ci :

- 1.** Réalisation d'un pré-diagnostic environnemental,
- 2.** Réalisation des études de terrain sur la flore, les habitats, les zones humides, l'herpétologie, l'avifaune, les chiroptères, les mammifères et l'entomofaune,
- 3.** Analyse des résultats,
- 4.** Elaboration des implantations possibles et choix de la meilleure variante,
- 5.** Définition des impacts et des mesures visant à les éviter, les réduire ou les compenser.

LE CALENDRIER

L'étude écologique se réalise sur un cycle écologique complet (1 an). Il se peut que des études complémentaires soient menées par la suite.



LES MESURES ERC

Pour adapter le projet éolien aux spécificités du territoire, l'analyse des impacts potentiels permet de définir les mesures en suivant la doctrine « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC) :

ÉVITER LES IMPACTS

choix du site, localisation précise des éoliennes et des zones de travaux, sélection des périodes des travaux hors des périodes de nidification,

RÉDUIRE LES IMPACTS

diminution de l'espace occupé dans les milieux naturels, positionnement des éoliennes pour éviter de faire obstacle aux déplacements des espèces, reconnexion des réseaux de haies...,

COMPENSER LES IMPACTS

dans le cas où les mesures d'évitement et de réduction des impacts ne seraient pas suffisantes, des mesures de compensation peuvent consister à créer ou restaurer des milieux d'intérêt écologique.

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE ET L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Elle permet d'appréhender l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales afin de rendre l'implantation des éoliennes la plus harmonieuse possible.

A Montboissier, l'enjeu majeur est de penser l'implantation de ce parc en cohérence avec les points de vue depuis le bourg et les hameaux.

Une fois l'étude menée, Enertrag suivra les recommandations du bureau d'études paysagiste pour privilégier une implantation des éoliennes conservant une harmonie paysagère. Les recommandations pourront porter, par exemple,

sur la façon d'implanter les éoliennes (parallèle à une route, etc) autant que sur les compensations paysagères à mettre en place (plantation d'arbres et de haies...).



LES PHOTOMONTAGES

Etape clé d'un développement éolien, les photomontages permettent d'avoir une image réaliste de l'insertion des éoliennes dans le paysage.

Bien que la majorité des maisons du bourg tournent le dos à la zone d'études, nous sommes, à Montboissier, dans un paysage de grandes cultures : certains points de vue dégagés sur les éoliennes existent.

Les photomontages seront réalisés une fois l'implantation déterminée, courant 2026, à la fin des différentes études.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

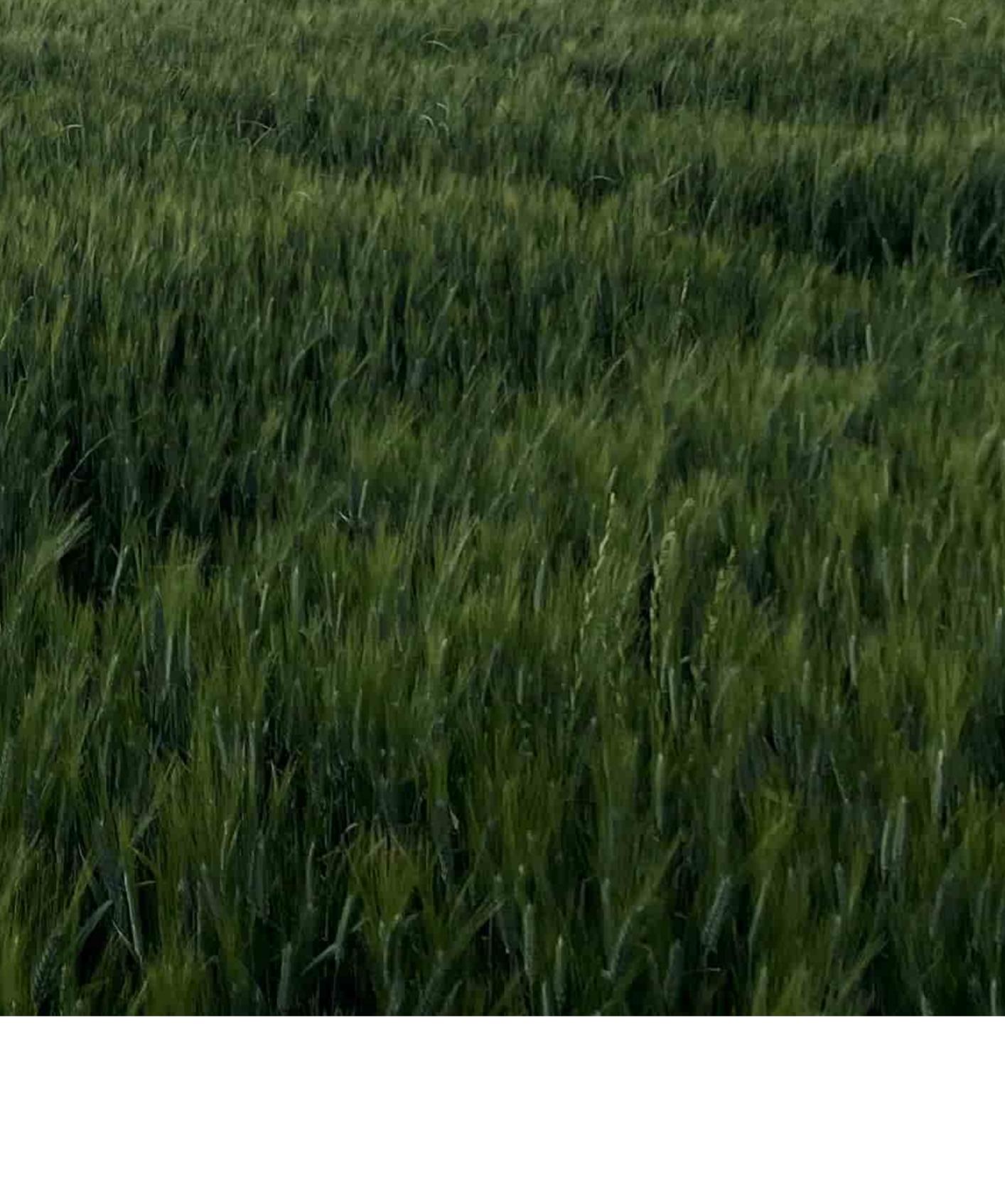
Elle se fait en plusieurs étapes :

1. Pose de sonomètres (micros) pour mesurer le bruit résiduel : des points de mesure acoustiques seront définis, où des micros seront installés.

2. Modélisation de l'impact acoustique du parc (bruit ambiant futur).

3. Optimisation du projet éolien pour la demande d'autorisation environnementale (proposition de plan de bridage : pour les périodes en soirée et nocturnes, selon certaines vitesses et orientations de vent).

4. Campagne de mesures acoustiques pour vérifier le respect de la réglementation après la mise en service du parc éolien : la réglementation impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet, un seul espace :

WWW.PROJETEOLIEN-MONTBOISSIER.FR

LES RÉPONSES À VOS PREMIÈRES QUESTIONS !

Nous sommes venus à votre rencontre à la fin du mois de juin 2025 en porte-à-porte : merci pour vos échanges !

Nous répondons à vos premières questions.

L'INSTRUCTION DU PROJET

« La zone a été voté comme favorable à l'éolien par le conseil municipal (Zone d'accélération des énergies renouvelables). Cela veut dire que le projet d'Enertrag sera accepté ? »

En 2024, sur demande de l'Etat, les communes ont dû définir des zones favorables au développement d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque...) : les « zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) ». Ce zonage ne garantit pas qu'un projet soit accepté.

A Montboissier, les élus ont défini une zone favorable à l'éolien, et une zone favorable au solaire.

Enertrag a pris en compte la zone favorable à l'éolien dans son projet.

Le zonage permet simplement à tout projet qui s'y développe de bénéficier :

- > **D'un allègement** des démarches administratives ;
- > **D'une analyse plus rapide** des enjeux de la zone par les services instructeurs.

Un projet peut ainsi **se développer en environ 5 ans**, au lieu de 6 à 7 ans hors ZAER.



« Qui décidera si le projet se fait ? »

Une fois les études terminées, Enertrag déposera le dossier du projet aux services instructeurs, la préfecture, qui mettra plusieurs mois à instruire le dossier. Ils construiront leur avis sur le sérieux des études, la faisabilité du projet, mais aussi son intégration sur le territoire, et les avis des différents élus, et des habitants, en prenant connaissance de l'enquête publique, qui sera réalisée au cours de l'instruction. Fort de cela, c'est donc la préfecture qui décidera si le projet peut se construire ou non.

LES BÉNÉFICES DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

Un projet éolien peut apporter plusieurs choses à la commune et ses habitants :

1

La participation à **la transition énergétique et à la décarbonation de l'énergie**, visant l'autonomie énergétique nationale et régionale.

3

Une source de revenus pour la commune : le développeur a une obligation légale de reverser une partie de ses bénéfices à la commune hôte pendant la durée d'exploitation du parc, à travers le versement de l'IFER, un impôt local.

2

Les citoyens peuvent participer à la définition des mesures d'accompagnement. Une partie du budget du projet éolien est alloué à la mise en place de projets sur la commune.

4

La **maintenance** et les **travaux** peuvent participer à l'**activité des entreprises locales**.



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet, un seul espace :

WWW.PROJETOOLIEN-MONTBOISSIER.FR

LA CONCERTATION : UNE DÉMARCHE OUVERTE À TOUS !

UNE CONVICTION :

L'INTELLIGENCE COLLECTIVE EST CRÉATRICE DE VALEURS

Convaincus aujourd’hui qu’un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l’intégration des acteurs locaux, ENERTRAG souhaite accompagner le développement de son projet d’une démarche de concertation volontaire, ouverte à l’ensemble des habitants, afin que chacun puisse contribuer, à son niveau, à ce projet.

UNE VOLONTÉ : *PERMETTRE À CHACUN DE PRENDRE PART AU PROJET*



Informer largement en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;



Échanger régulièrement, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;



Co-construire collectivement le projet, par le biais d’ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s’intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.

UNE AMBITION :

PROPOSER UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION ÉVOLUTIVE

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d’échange et de réflexion autour du projet éolien, nous vous proposons :

➤ **Des outils d’information** (site internet, flyers, lettres d’information) pour présenter les actualités du projet, répondre aux questions, partager les avancées des réflexions ;

➤ **Des sessions de porte-à-porte** pour vous rencontrer individuellement et échanger sur vos attentes et besoins en matière d’information et de concertation autour du projet ;

➤ **Des rendez-vous récurrents** pour vous partager les avancées du projet, vous inclure dans les réflexions techniques et travailler collectivement à son insertion locale.

ENVIE DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES POUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION ?

Rendez-vous sur le site internet du projet
ou contactez Enertrag !